



# PRÉFET DES VOSGES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ  
Bureau des élections, de l'Administration générale et de  
la réglementation

## ARRÊTÉ fixant la liste des binômes de candidats en vue du premier tour des élections départementales de juin 2021

Le préfet des Vosges,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

VU l'arrêté préfectoral du 20 avril 2021 fixant les dates et lieux de dépôt des candidatures pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

VU les candidatures enregistrées en préfecture du 26 avril au 5 mai 2021 ;

VU le résultat du tirage au sort effectué en préfecture le mercredi 5 mai 2021 pour l'attribution des emplacements d'affichage ;

*SUR la proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture par intérim,*

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La liste des binômes de candidats et de leurs remplaçants en vue du premier tour des élections départementales de juin 2021 est jointe en annexe.

**ARTICLE 2** – Madame la secrétaire générale de la préfecture des Vosges par intérim, Madame la sous-préfète de Saint-Dié-des-Vosges, M. le sous-préfet de Neufchâteau, Mmes et MM. les maires des communes du département des Vosges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la préfecture des Vosges.

Epinal, le **6 MAI 2021**

Yves SÉGUY

*Voies et délais de recours :* Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Adresse postale : Préfecture des Vosges - Place Foch - 88026 EPINAL CEDEX

Téléphone : 03 29 69 88 88 - Télécopie : 03 29 82 42 15

Retrouvez les horaires et les modalités d'accueil des services sur <http://www.vosges.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal : 03 29 69 88 89